



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 AVRIL 2026

DATE DE CONVOCATION : 14/04/2026	L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Loïc BOUR, Maire.				
DATE D’AFFICHAGE : 05/05/2026					
NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS	ABSENTS
	29	29	0	29	0
LB/TD N° 2026/29	DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION AD’HOC « RÉNOVATION DU PATRIMOINE SPARNONIEN »				

Étaient présents : Loïc BOUR, Julie KLEINPOORT, Benoît DROUET, Hélène CAILLE-CAYZAC, Jérémy MAIRE, Marie-France CAUSSIN, Ozan ERGIN, Laure DALIGAUX, Gildas SERVIERES, Marc DEQUICK, Dominique CROIZET, Sébastien BAUDOIN, Dominique BROSSIER, Cendrine CHERGUI, Sandrine CLOTEAUX, Alexandra DUFAU, Lydie DALIGAUX, Cyrille ANDRIEU-LACU, Matthias GARNIER, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Adelina BOUILLY, Julien RICHER, Abdoul THIAM, Manon CROIZET, Béatrice BONVIN-GALLAS, François BELHOMME, Dominique BONNET, Stéphane LEMOINE, Armelle THÉRON-CAPLAIN.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Sébastien BAUDOIN

Vu l'article 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 13/05/2019 créant la commission AD'HOC « RÉNOVATION DU PATRIMOINE SPARNONIEN », formée de la Commission urbanisme, du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme de l'Eure-et-Loir, de techniciens du service urbanisme et d'experts dont la présence peut être nécessaire,

Considérant la nécessité de constituer la commission AD'HOC « Rénovation du patrimoine sparnonien » en raison du renouvellement des conseillers municipaux lors des élections du 15 mars 2026.



Monsieur le Maire propose la constitution de la commission AD'HOC « Rénovation du patrimoine sparnonien » comme suit :

- Loïc BOUR, Maire,
 - Hélène CAILLÉ CAYZAC
 - Lydie DALIGAUX
 - Julie KLEINPOORT
 - Ozan ERGIN
 - François BELHOMME
- Le conseil d'architecture et d'urbanisme d'Eure-et-Loir (CAUE) ;
 - Les techniciens du service urbanisme et d'experts dont la présence peut être nécessaire.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine immobilier, cette commission est chargée d'examiner les demandes de subventions portant sur des travaux de rénovation extérieure du bâti.

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve la composition de la commission AD'HOC « RÉNOVATION DU PATRIMOINE SPARNONIEN » comme indiquée ci-dessus.

Fait et délibéré à Épernon,
le 28 avril 2026

Secrétaire de séance

Sébastien BAUDOIN



Le Maire,

Loïc BOUR

